



MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 507-2016

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **507-2016** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 mai 2016 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° 443-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **507-2016** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 22^e jour d'août 2016.

Maxime Dauplaise,
secrétaire-trésorier et directeur général